

officiers de ce ministère furent envoyés pour visiter les parties intéressées et leur faire subir un examen à ce sujet.

“ Le lieutenant-colonel John Macpherson visita la province d’Ontario, et moi je visitai la province de Québec. . . .

“ Un grand nombre de ceux qui, au premier abord, ne pouvaient pas eux-mêmes justifier de la légitimité de leur réclamation, et qui cependant avaient servi pendant la guerre furent ainsi en position d’établir leurs droits.

“ Il a été constaté dans plusieurs des cas que ceux qui avaient droit de participer à cette gratification accordée par le Parlement, étaient dans l’indigence, et que même un grand nombre d’entre eux, n’ayant personne pour les aider, vivaient entièrement de la charité publique.”

“ Le nombre des miliciens sous les armes dans le Bas-Canada pendant la guerre, dit encore le *Rapport*, ainsi qu’il a pu être constaté par les documents déposés dans les archives du ministère de la Milice et de la Défense, était réparti comme suit :

1er	bataillon de milice incorporé	1,030
2ème	do do	862
3ème	do do	883
4ème	do do	917
5ème	do do	680
6ème	do do	640
	Votigeurs	567
	Chasseurs	538
	Col. Deschambeault	500
		<hr/>
		6,617